

Commission écoles, 20 octobre 2011 - Compte rendu

Présents:	Gérald Giraud	1 ^{er} adjoint
	Michèle Brion	élue
	Vincent David	élu
	Maud Duchosal	service périscolaire
	Agathe Mandrillon	service périscolaire
	Jean-Marc Stermier	responsable cuisine centrale
	Matteo Vocale	APE Petites Maisons
	Eoin Licken	APE Petites Maisons
	Cécile Conry	APE Pinet
	Florence Rigal	APE Pinet
	Flavia Petit	APE Pinet

Excusées:	Dominique Clauzel
	Michèle Millon

Ordre du jour:	1. Bilan de la rentrée
	2. Restauration scolaire
	3. Service périscolaire
	4. Transport scolaire
	5. Navette
	6. Divers

1. Bilan de la rentrée

570 élèves sont répartis sur les 3 écoles publiques :

- 131 élèves à l'école de Pinet, pour 5 classes (1 triple niveaux, 3 double niveaux et 1 à niveau unique)
- 287 élèves à l'école élémentaire des Petites Maisons, pour 11 classes à niveau unique, grâce à une ouverture de classe annoncée en juin 2011
- 152 élèves à l'école maternelle des Petites Maisons, pour 5 classes (2 double niveaux et 3 à niveau unique)

et 113 élèves accueillis à l'école privée Notre-Dame.

Cette rentrée voit l'arrivée de nombreux nouveaux enseignants à l'école élémentaire des Petites Maisons, dont un professeur stagiaire.

2. Restauration scolaire

Le fonctionnement de la restauration scolaire est expliqué par son responsable, Jean-Marc Stermier.

Saint Martin d'Uriage dispose d'une cuisine centrale, répondant en tout point aux normes de tels établissements, avec contrôle par le service vétérinaire. Les contrôles portent sur la traçabilité des aliments, le contrôle des températures, le nettoyage des surfaces, et toutes les spécifications d'hygiène et de qualité de la norme HACCP, très exigeante en la matière.

Le personnel de la cuisine fabrique environ 450 repas par jour, avec une augmentation de la fréquentation ressentie par rapport à l'année dernière. Des pics de fréquentation apparaissent lors des jours de neige, les lendemains de grève et à l'annonce des frites. Les journées les plus chargées sont les mardis et jeudis. Elle approvisionne en liaison chaude le jardin d'enfants, le groupe scolaire des Petites Maisons, l'école de Pinet et le foyer-logements.

La répartition ce début d'année est la suivante (sur les 570 élèves pouvant bénéficier des services de la commune) :

- 89 à 109 repas pour Pinet
- 95 à 100 repas pour Les Petites Maisons maternelle
- 175 à 210 repas pour Les Petites Maisons élémentaire

M. Stermier, dans le cadre de son emploi par la mairie de Saint Martin d'Uriage, promeut une politique de qualité, notamment dans le choix des matières premières, la fabrication sur place (entre 6 et 10h) plutôt que l'achat de produits industriels, et la promotion du bio (avec un résultat de 11,5 % en octobre, une prévision de 15 % à Noël et un objectif de 20 % en 2012).

Le choix de la fabrication sur place permet notamment la diminution des coûts et une grande flexibilité offerte aux parents, pour inscrire ou désinscrire les enfants au restaurant collectif le matin même, avant 9h. Ceci ne serait pas possible avec des produits industriels à commander le jour précédent.

Les approvisionnements en produits bio et aussi locaux restent une difficulté, car il est nécessaire de disposer de filières fiables. Les producteurs locaux et bio peuvent contacter directement M. Stermier, s'ils souhaitent approvisionner, même ponctuellement, la cuisine centrale.

Le pain est pris à la boulangerie de Saint Martin d'Uriage et à partir de cet hiver, pour le mardi (jour de fermeture), un contrat a été signé pour approvisionner les restaurants en pain bio.

Lors de la semaine du goût, les menus proposés ont été : Belledonne, Terroir, Campagnard et Automne.

Cette année, un travail plus particulier sera fait avec une diététicienne (pour répondre aux 2 nouveaux décrets sur la restauration collective scolaire). Elle a déjà donné un avis positif sur l'équilibre des menus et passera fin novembre pour un audit. L'obligation d'affichage de l'origine des produits est à mettre en œuvre.

M. Stermier propose aux parents intéressés la visite de la cuisine centrale (vers 8h30) sur rendez-vous à restosmu@wanadoo.fr.

➔ Prise en charge des allergies:

Il n'existe plus de différenciation cette année entre « allergie simple » et « allergie à risque élevé ». Les menus pouvant varier en cas de problème sur l'approvisionnement des produits, et les allergènes pouvant être « cachés » dans un grand nombre d'aliment (par exemple : œuf dans le vinaigre), la mairie ne peut pas prendre de risque avec des enfants dits à « allergie simple ». Les enfants allergiques sont donc pris en charge avec la mise en place d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI). Ces enfants prennent uniquement les repas préparés par les parents.

Tout comme l'année précédente, la mairie demande exclusivement un certificat d'un allergologue (pas d'un médecin traitant) dès la rentrée (attention au délai pour les rendez-vous).

Pour chaque groupe, un adulte référent a été formé au protocole d'action en cas d'allergie. Cela concerne 8 enfants sur l'ensemble des 400 enfants environ qui fréquentent les restaurants scolaires.

→ Changement de l'ordre des services à l'école de Pinet :

Cette année les enfants du CE2 au CM2 prennent leur repas au premier service, puis les enfants de la PS au CE1 au deuxième service (soit 30 minutes plus tard que l'année dernière).

A l'inquiétude de certains parents d'élèves de la maternelle, la responsable du service périscolaire (Agathe Mandrillon) donne la réponse suivante :

Suite au constat d'une organisation peu satisfaisante l'année dernière pour les maternelles: durée nécessaire à la préparation pour aller déjeuner restreignant le temps du repas, excitation dans la cour avant la sieste, il a été décidé d'inverser les services.

Cette nouvelle organisation est analysée comme positive par les encadrants de la pause méridienne.

Le personnel périscolaire n'a pas constaté d'enfants du deuxième service en difficulté, mais au contraire des enfants qui mangeaient mieux. De plus, la modification du service en hiver ne sera plus nécessaire.

A la demande des parents de proposer un quart de fruit aux enfants « affamés », qui ont parfois des difficultés à bien manger le matin, l'équipe (restauration et périscolaire) ne juge pas utile et bénéfique cette proposition. Elle rappelle qu'ils n'ont pas remarqué de problème et qu'ils ne peuvent pas faire une distribution « à la carte ».

M. Stermier propose d'aborder le sujet avec la diététicienne lors de sa venue.

Mme Mandrillon propose aux familles inquiètes de la contacter. Pour cela, il faut mettre un mot dans le cahier de liaison à son attention.

3. Service périscolaire

Le fonctionnement du service périscolaire est expliqué par les responsables, Maud Duchosal et Agathe Mandrillon (remplaçante de Myriam Marzin).

L'effectif est de 34 agents, qui se répartissent les tâches d'ATSEM, du périscolaire (animation, repas, étude), de nettoyage et d'accompagnement du transport.

Les 9 agents affectés à Pinet restent les mêmes. Quelques modifications sont intervenues pour les équipes des Petites Maisons (14 à l'élémentaire et 10/11 pour la maternelle). Le taux d'encadrement est de 1 personne pour 10 maternels et 1 pour 14 élémentaires.

Tous les titulaires sont formés ou recyclés « sauveteur secouriste du travail ». Cette année, une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique leur est proposée.

Le principe d'absence de punition collective a été rappelé au personnel périscolaire.

Sur Pinet:

- L'équipe apprécie toujours les 3 salles de la nouvelle garderie pour séparer les activités et la proximité du plateau sportif.
- Une activité vidéo en cas de mauvais temps pourra être proposée aux enfants, après mise en place du matériel acheté.
- Une réflexion est en cours pour une malle à jeux (à voir avec la ludothèque).

Sur l'élémentaire des Petites Maisons:

- Le personnel le souhaitant a été formé à la nouvelle activité ludothèque.
- Les activités suivent toujours les saisons.

- Aucun gros projet demandant beaucoup de concentration aux enfants n'est envisagé cette année.

Sur la maternelle des Petites Maisons:

- Même fonctionnement que l'année dernière.

➔ Etude :

L'étude est encadrée par les enseignants volontaires à l'école des Petites Maisons et par 2 personnes du périscolaire pour Pinet (Emilie et Julie).

A l'école de Pinet, il est demandé par les parents d'élèves s'il est possible d'avoir une durée d'étude différenciée entre le groupe CE1-CE2 et CM1-CM2. L'organisation est actuellement la suivante : 15 min (goûter et récréation) suivies de 45 min d'étude, pour une durée effective d'étude de 30 min environ. Il est décidé que ce point sera abordé lors du Conseil d'école.

4. Transport scolaire

Le transport scolaire est organisé le matin en 4 circuits :

- Villeneuve - Bouloud (57 inscrits)
- Grivolée (41 inscrits)
- Sonnant (33 inscrits)
- Pinet (54 inscrits)

Cette année un surnombre d'enfants inscrits sur le circuit Pinet pose problème, avec le refus d'inscription de 3 familles cet été et le risque de devoir refuser des enfants le matin en fin de circuit, notamment les jours de neige. La largeur de la route au Rocharey ne permet pas la circulation d'un grand bus (39 places au lieu de 63 places) sur cette ligne.

Une solution a été étudiée par la commune :

- circuit du matin divisé en 2 boucles : première boucle avec départ à 8h00 au lieu de 8h05 à la Croix de Pinet et dépose des enfants à 8h20 à la garderie (prise en charge par la commune) et deuxième boucle avec arrivée à 8h40 à l'école

Une proposition a été faite par les parents d'élèves avec l'utilisation du transport à la demande, mais le mode de prise en charge des enfants est à vérifier, notamment pour les enfants de moins de 6 ans.

Il est convenu de faire un nouveau point « transport » spécifique pour l'école de Pinet. Il est décidé de ne pas mettre en œuvre la double boucle en l'état, mais une organisation devra être trouvée avant l'arrivée de la neige. Un nouveau rendez-vous doit être pris rapidement.

Des informations complémentaires sont nécessaires :

- vérification de la capacité du bus et du gabarit par rapport au passage du Rocharey (mairie)
- mise en œuvre d'une enquête auprès des parents de l'école de Pinet (AM Dorval et APE Pinet)
- conditions d'utilisation du TAD (mairie)

La signalisation des arrêts de bus sera vérifiée et rectifiée si nécessaire.

Une évolution du traitement informatique de l'inscription est demandé par les parents d'élèves pour éviter les incohérences : inscription simultanée à la garderie et au transport scolaire. La mairie va demander l'évolution du système.

5. Navette

La navette est le bus qui descend les enfants de l'école de Pinet jusqu'au bourg pour les activités (départs 16h40 et 17h35).

L'inscription se fait à l'année auprès d'Anne-Marie Dorval pour les enfants de plus de 6 ans. Les enfants ne sont pas accompagnés (sauf pour le départ de 16h40 et uniquement jusqu'à la mairie, car le bus est le même pour le transport scolaire que pour la navette).

Les parents d'élèves de Pinet souhaitent savoir s'il est prévu d'avoir un système d'inscription similaire au transport scolaire, afin d'éliminer toute ambiguïté le soir. Il est répondu que la navette était d'accès libre aux enfants de plus de 6 ans, qui doivent connaître leur programme d'activité. Ce point sera réabordé lors du Conseil d'école de Pinet.

6. Divers

Les parents d'élèves remercient la mairie du financement de la conférence-débat sur « les parents et l'école ». Cette conférence n'a pas eu l'affluence espérée, malgré l'information de l'ensemble des parents d'élèves, mais était néanmoins très intéressante.